Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260903-DEL2026099-DE

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers
en exercice : 15

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 3 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 3 septembre, à 19 heures 30,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 28 août 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Joseph TEMPLIER, Annick DUSANTER, Rosemarie GIQUEL, Aymeric RENAUX, Vanessa GUILLAUME, Mélanie COVAIN, Alexis CORNILLET et Théo TRADIVEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Christian VISDELOUP, Sylvie DABET et Jérémy BASSET étaient excusés et avaient donné pouvoir respectivement à Annick DUSANTER, Christelle CARRO et Rosemarie GIQUEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Aymeric RENAUX a été désigné secrétaire de séance.

2026099. Défibrillateurs automatisés externes

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

VU l'offre de la société Sano & Pharm en date du 3 août 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer l'accessibilité et la disponibilité de défibrillateurs automatisés externes à proximité des principaux équipements communaux ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'acquisition du pack extérieur comprenant un défibrillateur Mediana Heart'On A16 entièrement automatique et une armoire chauffée AIVIA 200, au prix de 1 833,48 € TTC ;
- décide d'installer le nouvel appareil sur le mur de l'école donnant sur la voie publique ;
- décide de déplacer le défibrillateur actuellement installé sur le mur de la salle Jean Régnier vers l'endroit le plus adapté à son utilisation et autorise les travaux nécessaires à cette nouvelle implantation ;

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260903-DEL2026099-DE

- autorise le maire à signer le devis Sano & Pharm correspondant ainsi que tout document nécessaire, et le charge d'assurer la déclaration, la signalétique, la maintenance et le suivi des consommables des appareils.

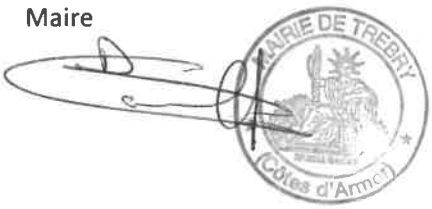
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 07 09 2026

Daniel COMMAULT
Maire



Aymeric RENAUX
Secrétaire de séance

